AR Prefecture

082-248200057-20250213-20250214-AU

QUERCY CAUSSADAIS

Reçu le 17/02/2025

Communauté de Communes du Quercy Caussadais 264 Route de Treilhou

82300 CAUSSADE

<u>Objet</u>: manifestation culturelle jeunesse *Raconte-moi une histoire* qui a vocation à offrir aux jeunes publics de 0 à 17 ans et leurs familles qui ne partent sur la période des vacances d'hiver (février), une programmation thématique pluridisciplinaire pendant 4 jours (festival) en partenariat avec les Bibliothèques Centre de Documentation des écoles publiques Marcel Pagnol et Marie Curie de la ville de Caussade.

DECISION n° 20250216

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Quercy Caussadais,

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : le Président pouvant recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant, à l'exception d'un certain nombre de domaines énumérés par cet article, les marchés publics ne figurant pas dans les domaines exclus,

VU la délibération n°2023-122 du 28 novembre 2023 relative aux délégations de pouvoirs consenties par l'assemblée au Président de la collectivité, et notamment sa capacité à signer des contrats et conventions d'animation avec des prestataires de services culturels à hauteur de 2 500 euros.

CONSIDERANT la qualité de l'offre de prestation de la Compagnie AVEC dont le spectacle « Ceux qu'il nous reste » se déroulera le vendredi 28 février 2025 à 14h30 au cinéma-théâtre de Caussade :

DECIDE

- D'ATTRIBUER la réalisation de cette manifestation culturelle au collectif TARABISCOTÉ (situé à la Potgerie, 39 route de Condom 32190 Saint-Jean-Poutge, SIRET N°829 889 542 000 33) moyennant la somme de 1811,80 € TTC, frais annexes inclus.
- DE PRECISER que les crédits nécessaires au règlement de ces actions culturelles sont inscrits au budget.

Fait à Caussade le 13/02/2025,

Monsieur Guy ROUZIES

Président de la Communauté de Communes